

Syndicat du S.E.R.T.A.D.



Rapport annuel sur les prix et la qualité des services

EXERCICE 2009



*Application de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret
n° 95-635 du 6 mai 1995*

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT

1 - DESCRIPTION

p. 5 à 9

- 1.1 – Historique
- 1.2 – Présentation du Syndicat
- 1.3 – Importance du Syndicat au 31.12.2009
- 1.4 – Gestion du Service
- 1.5 – Composition du Conseil Syndical

2 - QUALITE DU SERVICE

p. 9 à 11

- 2.1 – Renseignements techniques et administratifs
- 2.2 – Partenaire financier
- 2.3 – Partenaire technique
- 2.4 – Information de la clientèle

3 - FAITS MARQUANTS

p. 11 à 13

- 3.1 – Changement des filtres à charbon sur l'usine
- 3.2 – Tempête du 10 février 2009
- 3.3 – Simulation d'une rupture du Barrage de la Touche Poupard
- 3.4 – Mise en place du service maintenance
- 3.5 – Recrutement d'un nouveau technicien sur l'usine de production
- 3.6 – Enfouissement des lignes téléphoniques alimentant l'usine
- 3.7 – Achat de plusieurs véhicules
- 3.8 – Renouvellement de canalisation situé « rue de la Roche et voie Communale 23 » sur la commune de Melle
- 3.9 – Travaux pour l'aménagement de la Zone Artisanale sur la commune de Soudan
 - 3.9.1 – Renouvellement de canalisation « Le nouveau Pain Bénit » sur la commune de Melle
 - 3.9.2 – Renouvellement de canalisation « Rue de Saint Martin – Grand Rue » sur la commune de Pamproux
 - 3.9.3 - Renouvellement canalisation et branchements à Parchambault sur la Commune de Melle

4 – ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

p. 13

- 4.1 – Mise en place d'un traitement au CO₂ sur l'usine
- 4.2 – Renouvellement de réseau et de branchements situé à Bourleuf sur la commune d'Avon
- 4.3 – Déplacement de conduite au château d'eau sur la commune de Bougon
- 4.4 – Renouvellement de réseau et branchements à Beau Soleil sur la commune de Thorigné
- 4.5 - Renouvellement réseau et branchements « Bouchet du Nac » sur la commune de Saint Martin lès Melle

A - SERTAD BASSIN VERSANT

p. 14 à 25

B - SERTAD PRODUCTION

p. 27 à 34

INDICATEURS TECHNIQUES

B.1 – ORIGINE DE L'EAU ET SON TRANSFERT

p. 28

<i>B.2 – LA POTABILISATION</i>	<i>p. 28-29</i>
1 – La clarification	
2 – La filtration	
3 – La désinfection	
4 – Le devenir des boues	
<i>B.3 – LA DISTRIBUTION</i>	<i>p. 29-30</i>
<u>BILAN QUANTITATIF</u>	<i>p. 31</i>
<u>BILAN QUALITATIF</u>	
<i>I – QUALITE DE L’EAU BRUTE</i>	<i>p. 32</i>
<i>II – QUALITE DE L’EAU TRAITEE</i>	<i>p. 32 - 33</i>
2.1 – Contrôle D.D.A.S.S.	
2.2 – Autocontrôle SERTAD	
<u>INDICATEURS FINANCIERS</u>	<i>p. 34</i>
<i>I – FINANCEMENT DES TRAVAUX</i>	
<i>II – TARIFS</i>	
<i>III – DETTE</i>	
<i>IV – RECETTES D’EXPLOITATION</i>	
<u>C - SERTAD DISTRIBUTION</u>	
<i>C.1 - INDICATEURS TECHNIQUES</i>	<i>p. 37 à 39</i>
1 – Origine de l’eau	
2 – Récapitulatif des chiffres	
3 – Qualité de l’eau	
<i>B.2 – RESEAU DE DISTRIBUTION</i>	<i>p. 40 à 42</i>
Schéma fonctionnel hydraulique du réseau par communes	
<i>B.3 - INDICATEURS FINANCIERS</i>	<i>p. 43 - 44</i>
1 – Tarifs	
2 – Facture type	
3 – Autres indicateurs financiers	
<u>ANNEXES</u>	<i>p. 45</i>

PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT

I - DESCRIPTION

1.1– Historique

- Mai 1995** ⇒ Création du Syndicat du SERTAD
- Janvier 2000** ⇒ Début de la construction de l'usine
- Juillet Août 2001** ⇒ Embauche du personnel (1 technicien, responsable de l'usine et 2 électromécaniciens)
- 29 novembre 2001** ⇒ Premier m³ d'eau produit à l'usine et distribué
- Mars 2002** ⇒ Toutes les collectivités adhérentes sont connectées au réseau
- En 2003** ⇒ Création de la cellule "Bassin Versant" et embauche d'un ingénieur
⇒ Embauche d'un 4^{ème} agent électromécanicien sur l'usine
- En 2004** ⇒ Pour la 1^{ère} fois, la barre des 2 millions de m³ d'eau distribuée par l'usine a été franchie
- Été 2005** ⇒ Niveau du Barrage de la Touche Poupard très bas suite au manque de pluie
- En 2006** ⇒ Modification des statuts :
- Création d'un "Service Distribution"
- Création d'un service "Analyses d'auto-Contrôle"
- Création d'un service "Aide technique"
- 1^{er} juillet 2006** ⇒ Intégration du Syndicat de la "Roche-Fontegrive" avec un agent qui rejoint l'équipe de l'usine (Service Production)
⇒ Exploitation de l'infra toarcien de la Roche Ruffin en mélange avec l'eau issue de l'usine pour alimenter l'ensemble de la zone Fontegrive
- 1^{er} janvier 2007** ⇒ Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS avec embauche du personnel (4 agents techniques, 1 agent administratif)
- 1^{er} janvier 2008** ⇒ Intégration sur service Production de Melle et de Saint Léger de la Martinière
⇒ Intégration du S.I.A.E.P. de Sainte Blandine
- Septembre 2008** ⇒ Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle
- Octobre 2008** ⇒ Embauche d'un 5^{ème} agent technique pour le service "Distribution"
- Février 2009** ⇒ Renouvellement de canalisation et de branchement situé « Le Nouveau Pain Bénit » sur la commune de MELLE.

- Février 2009** ⇒ Renouvellement de canalisation, reprise et renouvellement de branchement situé « Tue de Saint Martin et Grande Rue » sur la commune de PAMPROUX.
- Mars 2009** ⇒ Renouvellement de canalisation situé « Voie communale n°29 » sur la commune de SOUDAN.
- Mars – Avril 2009** ⇒ Renouvellement de canalisation situé « Route de la Roche » sur la commune de MELLE.
- Avril 2009** ⇒ Installation du "Service Maintenance" (2 agents) à l'agence de Saint Martin lès Melle
- ⇒ Embauche d'un nouvel électromécanicien au service "Production" en remplacement de celui parti au service "Maintenance"

1.2 – Présentation du Syndicat

Le Syndicat du SERTAD, créé par arrêté préfectoral en mai 1995, a pour vocation la production d'eau potable et sa livraison jusqu'aux installations des collectivités adhérentes.

A l'origine, le Syndicat regroupait 11 collectivités pour un total de 40 communes. Aujourd'hui, ce sont 17 collectivités qui forment le SERTAD qui est toujours administré par un Comité Syndical composé de deux représentants de chaque collectivité.

Cinq Syndicats

- SMPAEP de la région de SAINT – MAIXENT
- Syndicat de la MOTHE SAINT HERAY
- Syndicat de THORIGNE
- Syndicat du LAMBON
- Syndicat 4B

Douze communes

- Commune d' AVON
- Commune de BOUGON
- Commune d' EXOUDUN
- Commune de CELLES SUR BELLE
- Commune de MELLE
- Commune de PAMPROUX
- Commune de SAINTE BLANDINE
- Commune de SAINT LEGER DE LA MARTINIERE
- Commune de SAINT MARTIN LES MELLE
- Commune de SAINT VINCENT LA CHATRE
- Commune de SALLES
- Commune de SOUDAN

1.3 – Importance du Syndicat au 31.12.2009

Les collectivités adhérentes prendront tout ou partie de leurs besoins en eau au Syndicat du SERTAD.

*** Population desservie :**

↪ 55 000 habitants

*** Nombre de compteurs:**

↪ **27 000**

* Nombre de points d'eau desservis par le SERTAD :

↳ 30 dont 3 en eau brute

* Potentiel de production d'eau actuel de l'usine du SERTAD :

↳ 800 m³/h avec possibilité de monter à 850 m³/h en marche exceptionnelle

* Eau brute pompée :

* **Au Barrage de la Touche Poupard :**

↳ 3 038 907 m³ dont :

- Usine : 2 482 521 m³
- SMPAEP : 505 485 m³
- Maraîchers : 28 160 m³

* **Dans la Sèvre Niortaise :**

↳ 3 296 m³

Rendement réseau eau brute : 99,14 %

* **Au Forage de la Roche Ruffin :**

↳ 128 354 m³

* **Dans la Source de Chancelé :**

↳ 135 020 m³

* **Dans la Source de Verrines :**

↳ 20 673 m³

* Volume global annuel d'eau produit :

↳ 2 338 901 m³ dont 2 338 901 m³ par l'unité de potabilisation (rendement usine : 94,21 %)

* Volume global annuel distribué :

* **Service Distribution :**

↳ 2 294 604 m³

Rendement global du réseau Distribution : 98,11 %

1.4 – Gestion du Service

Le Syndicat assure la gestion de l'ensemble de ses ouvrages en régie Syndicale.

1.5 – Composition du Conseil Syndical

COMMUNE DE MELLE

- ↳ Mr THEBAULT Michel, 2^{ème} Vice -Président
- ↳ Mme GAUDICHAU Chantal, Déléguée
- ↳ Mr DON Philippe, Délégué suppléant
- ↳ Mr DEBIEN Yves, Délégué suppléant

COMMUNE DE CELLES SUR BELLE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr ROY Jean-Marie, 3^{ème} Vice - Président ↪ Mr LAURANT François, Délégué ↪ Mr MONNERON Christian, Délégué suppléant ↪ Mr BADIN Marc, Délégué suppléant
COMMUNE DE SAINT MARTIN LES MELLE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr LACOTTE Claude, 1^{er} Vice - Président ↪ Mr VIOLLET Jacques, Délégué ↪ Mr PERRON Bernard, Délégué suppléant ↪ Mr SCHAFFER Jean-Paul, Délégué suppléant
S.M.P.A.E.P. DE SAINT MAIXENT	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr CHANTREAU Michel, 4^{ème} Vice - Président ↪ Mr AUZURET Patrice, Délégué ↪ Mr HIPEAU René, Délégué suppléant ↪ Mr BALOGÉ Claude, Délégué suppléant
COMMUNE DE SAINT LEGER LA MARTINIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr LAURIN Philippe, Délégué ↪ Mr DECHAMPS Michel, Délégué ↪ Mr LABROUSSE Christophe, Délégué suppléant ↪ Mr SABRIER Maurice, Délégué suppléant
COMMUNE DE SAINT VINCENT LA CHATRE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr SIMONNET Dominique, Délégué ↪ Mr TRICHET Jacques, Délégué ↪ Mr BEGUIER Jérôme, Délégué suppléant ↪ Mr GIRARD Rémi, Délégué suppléant
COMMUNE D'EXOUDUN	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr CASSAGNES Gérard, Délégué ↪ Mr CLERC Christian, Délégué ↪ Mme DEVES Karen, Déléguée suppléante ↪ Mme HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, Déléguée suppléante
COMMUNE D'AVON	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr PERRON René, Délégué ↪ Mr NAUD Pierre, Délégué ↪ Mr VEILLON Bernard, Délégué suppléant ↪ Mr BERGER Thierry, Délégué suppléant
COMMUNE DE SALLES	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr BILLEROT Régis, Délégué ↪ Mr BERNARDEAU Dominique, Délégué ↪ Mme SOSSI Fabienne, Déléguée suppléante ↪ Mr TILLET Yves, Délégué suppléant
COMMUNE DE SOUDAN	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr AUBIN Pierre, Délégué ↪ Mr VIELLARD Jean-Paul, Délégué ↪ Mr GRENET Claude, Délégué suppléant ↪ Mme ECALLE Myriam, Déléguée suppléante
COMMUNE DE BOUGON	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mme PROUST Fabienne, Déléguée ↪ Mr COURTAUD Eric, Délégué ↪ Mr JONCHIER Rémy, Délégué suppléant ↪ Mme MIEZ Stéphanie, Déléguée suppléante
COMMUNE DE PAMPROUX	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr METAIS Guy, Délégué ↪ Mme MARCHE Karine, Déléguée ↪ Mr DUPUIS Gérard, Délégué suppléant ↪ Mr GOUBAND Thierry, Délégué suppléant
SYNDICAT DE LA MOTHE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr BOUFFET Pierre, Délégué

ST HERAY	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr BLANCHET Philippe, Délégué ↪ Mr GARAULT Claude, Délégué suppléant ↪ Mr BRUNET Eric, Délégué suppléant
SYNDICAT DES EAUX DU LAMBON	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr ROULLEAU Claude, Président ↪ Mr LAVAUT Claude, 5^{ème} Vice- Président ↪ Mme JOHNSON Monique, Déléguée suppléante ↪ Mr COUSSET Alain, Délégué suppléant
COMMUNE DE STE BLANDINE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr RIVAULT Gilbert, Délégué ↪ Mr GRUCELSKI J-Claude, Délégué ↪ Mr TEXIER Fernando, Délégué suppléant ↪ Mr BOINOT J-Michel, délégué suppléant
SYNDICAT A.E.P. 4B	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr FRAPPE Jean-Michel, Délégué ↪ Mr BELAUD Bernard, Délégué ↪ Mr DEBORDE Pierre, Délégué suppléant ↪ Mr HAYE Jean-Marie, Délégué suppléant
SYNDICAT A.E.P. DE THORIGNE	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Mr DANIAULT Alain, Délégué ↪ Mr PROUST Francis, Délégué ↪ Mr JOFFRIT Christophe, Délégué suppléant ↪ Mr VOIX Pascal, Délégué suppléant

II – QUALITE DU SERVICE

2.1 – Renseignements techniques et administratifs (Voir organigramme en annexe 1)

➤ Le Secrétariat du Syndicat :

1 chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

☎ 05.49.25.32.09 Fax. : 05.49.05.35.16
Courriel : s.lambon@wanadoo.fr

➤ Le Service Qualité Eau Brute (Bassin versant) :

* Sandra NIOT, ingénieur, animatrice du Bassin Versant
☎ 06.71.72.98.83 Courriel : sertad_sevre@yahoo.fr

* Une assistante de communication

➤ Le Service Production d'eau potable:

La Corbelière
79 260 SAINTE NEOMAYE
☎ : 05.49.05.43.97 Fax : 05.49.28.58.81
Courriel : sertad@wanadoo.fr

☒ **ASTREINTE service Production**

☎ : **05.49.05.43.97**

2.4 – Information de la Clientèle

a) Qualité de l'eau

Les résultats d'analyses effectuées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sont transmis régulièrement dans chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre de l'autocontrôle.

b) Restriction ou interruption de la distribution

Aucun arrêté préfectoral de limitation des usages de l'eau n'a été pris en 2009.

c) Relevé de compteurs des abonnés

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie de la date de passage du préposé.

III – FAITS MARQUANTS

3.1 – Changement des Filtres à Charbon sur l'usine

L'élimination des plus petites molécules présentes dans l'eau à l'état de traces, notamment les micropolluants (pesticides, hydrocarbures, ...), est réalisée par le passage au travers d'un média filtrant: "le Charbon Actif en Grain (C.A.G.).

En fonction de la charge de pollution qui transite, la durée moyenne de fonctionnement d'un C.A.G. varie de 2 à 4 ans. L'eau provenant de la Touche Poupard étant faiblement chargée, l'efficacité des filtres C.A.G. de l'usine, installés en 2001, a progressivement diminué jusqu'en 2008.

Après analyses de l'état des deux filtres, puis consultation auprès de divers fournisseurs, il a été décidé de ne pas changer les Charbons, mais de les réactiver.

Début 2009, 2 camions sont venus sur le site pour récupérer le charbon mouillé de chaque filtre. Ils sont partis en Italie, où ce media filtrant est passé dans un four pour éliminer les micropolluants, puis un rajout de charbon neuf a été effectué afin de compléter jusqu'au volume initial. Ensuite un seul camion a ramené le média filtrant neuf et sec à l'usine où il a été remis en place. Puis après 4 à 5 lavages consécutifs, le filtre a été remis en service.

N'ayant que deux filtres C.A.G. sur le site de la Corbelière, cette opération de réactivation s'est faite en deux fois (janvier et février 2009). Pendant ce temps là, la production maximale de l'usine n'était que de 500 m³/h.

3.2 – Tempête du 10 février 2009

Dans la nuit du 9 au 10 février 2009, une tempête a provoqué vers 23h00, une coupure quasi générale de l'ensemble du département.

L'usine de production étant équipé d'un groupe électrogène, ce dernier s'est mis en route pour assurer la production d'eau potable par le barrage jusqu'à 4h20 du matin.

A 9h00, l'alimentation électrique par le réseau n'étant pas revenue, nous avons été dans l'obligation de produire de l'eau potable à partir de notre ressource de secours, "la Sèvre Niortaise".

Le courant est revenu progressivement dans la journée, le dernier site fut la station de "Pied Bourgeuil" qui dessert les communes de SOUDAN, BOUGON et LA MOTHE SAINT HERAY.

Suite à cet évènement, le 10 mars 2009 nous avons participé à une réunion organisée par la Préfecture et déléguée à la DRIRE. Cette rencontre avait pour objectif la "Mise à jour de la liste d'usagers prioritaires en cas de délestage électrique sur le département" qui avait été établie en 2000.

3.3 – Simulation d'une rupture du barrage de la Touche Poupard

Le 8 avril 2009, dans le cadre d'un essai dit de "Grandeur Nature", la simulation de la rupture du barrage de la Touche Poupard a été imaginée. Cela a été provoqué afin de mettre en place la cellule de crise au niveau de la Préfecture et les procédures qui en découlent entre les différents acteurs concernés (CAEDS, communes, SDISS, SEOLIS,).

A l'occasion de cet essai, nous avons eu des contacts réguliers avec les services de la DDASS, via le réseau téléphonique et Internet. Cela nous a permis de recevoir des informations de leur part sur l'évolution de la dite catastrophe. De notre côté, nous avons mis en place des actions pour assurer la continuité du service (basculement sur la Sèvre, dosages résiduels de chlore sur le réseau,) et nous avons tenu informées les autorités en continu.

3.4 – Mise en place du service maintenance

En 2008, Le Conseil Syndical a étudié la possibilité de création d'un service maintenance, suite à l'automatisation de la gestion du réseau de distribution d'eau qui a commencé depuis plusieurs mois.

En avril 2009, Monsieur DROCHON Thierry a quitté le service production du SERTAD pour intégrer ce nouveau poste dont le bureau se trouve à l'Agence de Rabalot sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE.

Dans cette tâche, Il est accompagné de Monsieur François MALLEREAU, agent détaché du syndicat des Eaux de la "Vallée du Lambon".

3.5 – Recrutement d'un nouveau technicien sur l'usine de production

En parallèle au départ de Monsieur DROCHON pour le service Maintenance, le recrutement d'un technicien aux compétences similaires a été effectué.

Le 14 avril 2009, Monsieur MIMEAU Jean-Michel a rejoint l'équipe de production.

3.6 – Enfouissement des lignes téléphoniques alimentant l'usine

En 2008, lors d'un entretien des haies par la commune de SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT, les fils téléphoniques allant à l'usine ont été sectionnés. En conséquence, il n'y avait plus aucune communication avec l'extérieur, surtout lors des envois d'alarme.

Afin de remédier à cela, des travaux d'enfouissement de 200 mètres de câble téléphonique ont été réalisés à partir du 9 juillet 2009 par l'entreprise BONNEAU.

3.7 – Achat de plusieurs véhicules

En 2009, il a été nécessaire d'acheter plusieurs véhicules : un Peugeot Bipper pour le service Maintenance afin de pouvoir intervenir sur les différents sites, une Peugeot 308 pour le service « Qualité Eaux Brutes » et un fourgon Renault Master pour l'agence de Melle afin de remplacer un ancien véhicule.

3.8 – Renouvellement de la canalisation situé « rue de la Roche et Voie Communale 23 » et renouvellement de 41 branchements sur la commune de MELLE

Le Syndicat du SERTAD souhaitait procéder au renouvellement du réseau « rue de la Roche et Voie Communale n°23 » ainsi qu'au renouvellement de 41 branchements. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise S.T.P.M. pour un montant de 191 225.30 euros H.T.

3.9 – Travaux pour l'aménagement de la Zone Artisanale sur la commune de Soudan

Le Syndicat du SERTAD souhaitait procéder au raccordement de nouveaux branchements et de la conduite à la Zone Artisanale sur la commune de Soudan. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Bonneau et fils pour un montant de 77 400.15 euros H.T.

3.9.1 – Renouvellement de la canalisation « Le nouveau Pain Bénit » sur la commune de MELLE

Le Syndicat du SERTAD souhaitait procéder au renouvellement des 53 branchements et de la conduite situés au nouveau Pain Bénit sur la commune de Melle. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise STPM pour un montant de 58 915.60 euros H.T.

3.9.2 – Renouvellement de la canalisation situé « rue de Saint Martin – Grand Rue » sur la commune de PAMPROUX

Le Syndicat du SERTAD souhaitait procéder au renouvellement du réseau d'eau potable ainsi qu'à la reprise et au raccordement de branchements situés « Rue de Saint Martin et grande Rue » sur la commune de PAMPROUX. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise S.T.P.M. pour 75 775.20 euros H.T.

3.9.3 – Renouvellement de canalisation et de branchements situé « Parchaimbault » sur la commune de MELLE

Le Syndicat du SERTAD souhaitait procéder au renouvellement de 3 branchements et de la conduite situé à Parchaimbault sur la commune de Melle. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise S.T.P.M. pour un montant de 17 950.20 euros H.T.

IV – ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

4.1 – Mise en place d'un traitement au CO₂ sur l'usine

Des problèmes de coloration de l'eau distribuée ont été signalés par plusieurs abonnés du réseau de distribution alimenté exclusivement par l'usine de production du SERTAD.

Après analyses, l'eau produite présentait une tendance à la corrosion de toute partie de conduite non recouverte d'une couche protectrice calcaire.

L'adjonction d'un traitement complémentaire, notamment du CO₂, permet la reformation de cette couche de protection.

Les travaux de mise en place de ce nouveau traitement sont prévus courant 2010, avec un suivi des paramètres pendant une période d'essai d'un an.

4.2 – Renouvellement de réseau et neuf branchements situé à « Bourleuf » sur la commune d'AVON.

Le Syndicat du SERTAD souhaiterait procéder au renouvellement du réseau d'eau potable ainsi qu'à neuf branchements situés à « Bourleuf » sur la commune d'AVON.

4.3 – Déplacement de conduite situé « au château d'eau » sur la commune de BOUGON

Le Syndicat du SERTAD souhaiterait procéder au déplacement du réseau d'eau situé « Rue du Château d'eau » sur la commune de BOUGON.

4.4 – Renouvellement de réseau et branchements situé à « Beau Soleil » sur la commune de THORIGNE

Le Syndicat du SERTAD souhaiterait procéder au renouvellement du réseau d'eau potable ainsi qu'à 4 branchements situés à « Beau Soleil » sur la commune de Vitré.

4.5 – Renouvellement réseau et branchement « Bouchet du Nac » sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE

Le Syndicat du SERTAD souhaiterait procéder au renouvellement du réseau d'eau potable ainsi qu'à plusieurs branchements situés au « Bouchet du Nac » sur la commune de Saint Martin lès Melle.

A. SERTAD BASSIN VERSANT

*Bassins Versants de la Sèvre Niortaise Amont et de la
Touche Poupard*

Bassin Versant de la Touche Poupard :

(Données issues du bilan intermédiaire 2007-2011)

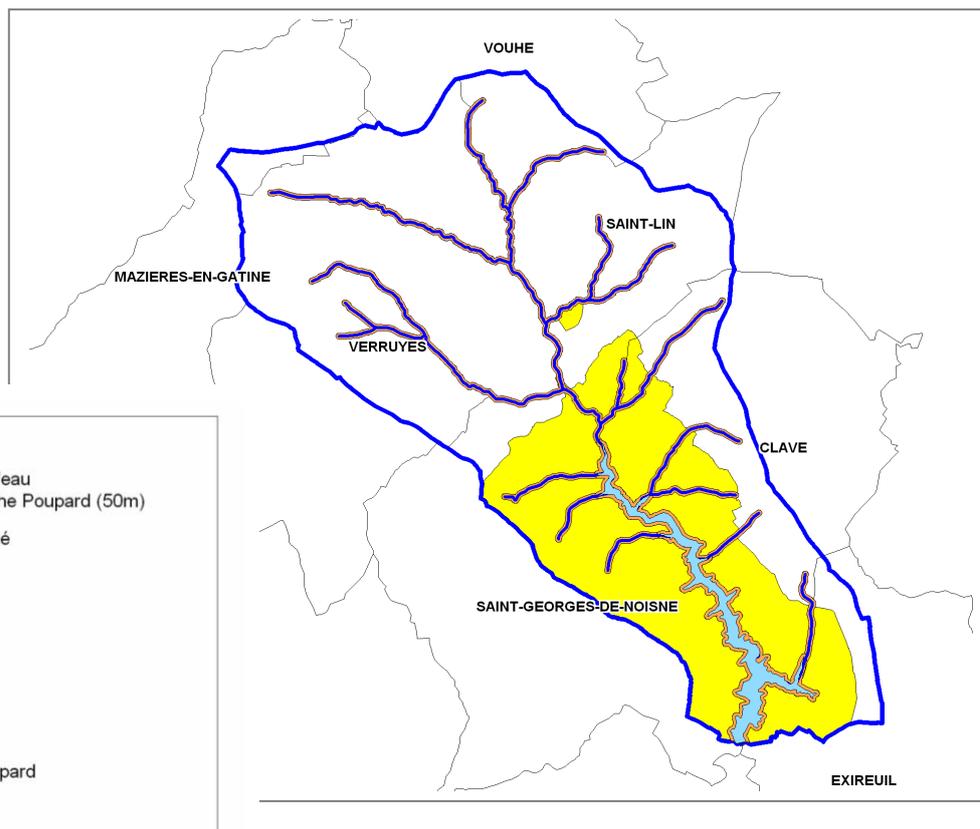
1) Le contexte :

Un **contrat territorial 2007-2011** a été signé en décembre 2007 entre le SERTAD, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Général des Deux-Sèvres, en présence du préfet des Deux-Sèvres. Le but de ce contrat est de mettre en place un programme d'actions concertées avec l'ensemble des acteurs du Bassin versant.

Son objectif prioritaire est de maintenir une bonne qualité de l'eau, notamment sur les paramètres nitrate, phosphore et phytosanitaires.

Afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions menées, il est nécessaire de réaliser, à mi-parcours, un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer les premières années d'actions et, le cas échéant, de proposer des pistes de réorientations pour la période 2010-2011.

Ce projet fait partie des opérations pilotes du programme régional « Re-Resources ». En effet, lors de son lancement, en 2004, seuls 3 syndicats d'eaux avaient engagé cette démarche sur quatre Bassins Versants.



Les zones sensibles :

Z1 : 806 hectares, représentant une zone tampon de 50 mètres aux abords du plan d'eau et des cours d'eau.

Z2 : 1589 hectares, représentant la surface du périmètre de protection rapproché

Afin d'améliorer l'efficacité du programme d'actions, une mise à jour des zones sensibles a été définie au sein du territoire du bassin versant, lors du Comité de Pilotage du 14 avril 2009.

2) L'animation du programme d'actions :

L'animation du territoire est essentiellement dirigée vers la mise en œuvre des actions sur le terrain (64% du temps). Cela peut s'expliquer par le travail mené en parallèle sur le Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (participations aux réunions, réalisations de documents techniques profitables aux deux territoires,...).

L'animation du territoire est essentielle pour s'assurer d'une cohérence, élément indispensable au maintien de la qualité de l'eau.

3) Les démarches de contractualisation :

Les exploitants s'engageant dans les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) signent un contrat pour une durée de 5 ans.

Depuis 2007, **1 326 hectares** ont ainsi été engagés sur le bassin versant et près de 135 km de haies. **44 exploitants sont engagés dans une MAET depuis 2007.**

Le dispositif MAET a permis de maintenir les engagements pris lors des précédents dispositifs. **De plus, en 2009, les exploitants ayant souscrit des MAE représentent 70% des exploitants ayant plus de 20 hectares sur le territoire.** Il est important de noter que 40% des exploitants ayant souscrit des MAE n'étaient pas engagés au préalable dans le dispositif CAD. Ainsi, la contractualisation s'est nettement étendue, au regard des mesures proposées depuis 2005.

Il est évident de constater que les dispositifs successifs ont permis de conserver une occupation pertinente au regard de la protection de la qualité de l'eau.

Si l'on compare l'évolution de la SAU au niveau départemental, il est rare de constater un maintien aussi important des éléments essentiels : les prairies et les haies.

4) Bilan de la qualité de l'eau – le paramètre NITRATE :

. Objectif du contrat pour 2011 :

Concernant les nitrates, les objectifs du contrat à atteindre d'ici 2011 au niveau du point de captage sont :

<i>Valeur maximale</i>	<i>Valeur moyenne</i>
Toujours inférieure à 20 mg/L	Toujours inférieure à 10 mg/L

Ces valeurs sont en cohérence avec les objectifs fixés dans le projet de SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin.

. Analyse technique :

Le suivi de la qualité de l'eau au Barrage de la Touche Poupard indique une amélioration de celle-ci depuis le démarrage du contrat de bassin versant au niveau du point de captage.

Au point de captage, il n'y a aucun dépassement des objectifs fixés dans le contrat territorial pour 2011 concernant les valeurs maximales et moyennes.

Les retenues d'eau permettent un effet tampon vis-à-vis de la concentration en micropolluants. C'est pour cela que les concentrations en nitrate sont plus élevées au point de suivi amont tout en ne dépassant que très ponctuellement la valeur d'objectif maximale du contrat (20mg/l).

5) Bilan des thématiques mises en place concernant les NITRATES :

Thématiques liées à l'activité agricole :

↳ Gestion des effluents d'élevage

A ce jour, dans le cadre des actions menées par le SERTAD, 30% des exploitants réalisent le compostage. Ils ont pu tester cette technique dans leur exploitation. C'est une action pérenne : 80% des exploitants concernés par cette action ont continué cette pratique.

↳ Gestion et conduite des prairies

Les exploitants du bassin versant sont très demandeurs de données techniques sur la gestion de leurs prairies. En effet, près de la moitié d'entre eux était présente à la journée de démonstration sur la gestion et la conduite des prairies. Ces journées ont permis aux exploitants d'échanger sur leurs différentes pratiques. Les documents distribués lors de ces journées intègrent des données locales et adaptées aux agriculteurs. C'est un thème fédérateur pour les exploitants.

Thématiques liées aux les collectivités et citoyens :

↳ Assainissement collectif et autonome

Les diagnostics des installations d'assainissement non collectif ont été réalisés entre 2004 et 2005 par le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) et le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG). Ces diagnostics couvrent environ 95% du territoire.

(Porteurs de projets : collectivités ayant la compétence assainissement)

6) Bilan de la qualité de l'eau – le paramètre PESTICIDE :

. Objectifs du contrat pour 2011

Concernant les produits phytosanitaires, les objectifs du contrat, à atteindre d'ici 2011, concernant l'eau brute au niveau du point de captage sont :

<i>Somme des molécules : Valeur maximale</i>	<i>Par molécule : Valeur maximale</i>
Inférieure à 0.3 µg/L	Inférieure à 0.1 µg/L

. Analyse technique :

On continue de retrouver régulièrement du glyphosate ou de l'AMPA présent dans de nombreuses analyses. Cette molécule est utilisée par l'ensemble des acteurs du territoire et il est impossible d'en déterminer une cause principale.

On retrouve également des molécules plus spécifiques à l'activité agricole (méthaldéhyde / Isoproturon / Métalochlore)

On constate une amélioration des résultats obtenus en 2008.

Les résultats concernant cette problématique reste difficile à analyser car les modalités de transferts sont peu connues.

Les concentrations obtenues sont certainement liées à des pollutions « ponctuelles » ou à des dérives lors de l'utilisation à proximité d'une zone de transfert.

Au point de captage, on constate peu de dépassement de l'objectif de 0.1 µg/L (valeur maximale par molécule) et aucun dépassement des 0.3 µg/l (somme des molécules).

7) Bilan des thématiques mises en place concernant les PESTICIDES :

Thématiques liées à l'activité agricole :

↳ Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires

↳ Utilisation des techniques alternatives de désherbage

La problématique phytosanitaire n'est pas une priorité pour les exploitants. En effet, leur activité correspond majoritairement à de l'élevage. Les cultures étant destinées à leur bétail, les surfaces concernées (parfois moins de 10 hectares) et les objectifs de rendement ne sont donc pas les mêmes que pour des céréaliers. 55% des pulvérisateurs ne sont pas équipés de cuve de lavage et 41% des locaux phytosanitaires ne sont pas aux normes.

Thématiques liées aux collectivités et citoyens :

↳ Entretien des voies communales

Six communes ont réalisé un plan de désherbage (95% du territoire). Cela va permettre une utilisation des produits phytosanitaires raisonnée en fonction des risques de transfert. De plus, la commune de Clavé s'est équipée d'une aire de lavage. Un local de stockage de produits phytosanitaires a été aménagé sur les communes de St Georges de Noisné et de Clavé.

Les agents communaux sont très mobilisés pour ces actions (8 personnes formées).

Les journées de démonstration sur les différents outils de désherbage mécanique ont suscité un très grand intérêt des agents communaux mais aussi des élus présents.

↳ Entretien des infrastructures de transport

Grâce à la formation pour l'entretien des voiries, les tâches des agents ont entièrement été redéfinies. Cette action est en cohérence avec l'action proposée aux agents communaux. En effet les agents du Conseil Général ont été conviés aux mêmes journées de démonstration que les agents communaux.

8) Bilan des thématiques mises en place concernant tous les paramètres :

↳ Maintien et valorisation des haies

Très grand intérêt des exploitants pour la valorisation de leurs haies (30 exploitants présents à la journée de démonstration de bois déchiqueté). Il est donc nécessaire de fédérer les exploitants autour d'un projet commun pour organiser la filière.

↳ Maintien de l'activité d'élevage

Suite à l'étude, le maintien de l'activité d'élevage reste essentiel pour la conservation de la bonne qualité de l'eau. En effet, 68% de la SAU sont occupés par des prairies et on constate un linéaire de haies significatif.

↳ Gestion des intrants sur cultures autoconsommées

L'essai concernant le méteil a été réalisé chez un exploitant habitué à la conduite de cette culture. La démonstration a permis de répondre aux principales questions techniques des exploitants sur la conduite de cette culture (techniques d'implantation, choix des espèces,...).

Cette action permet de réduire les consommations en intrants tout en développant l'autonomie alimentaire des exploitations.

↳ Aménagements des abords du plan d'eau

L'acquisition de la CAEDS va permettre la protection durable de parcelles situées en zones sensibles. En effet, certaines parcelles sont reboisées (plantation de haies et d'arbres). Les autres vont être en affermage. C'est-à-dire que la CAEDS permet une exploitation agricole de ces parcelles sous certaines conditions (maintien des prairies, limitation de la fertilisation,...).

(Porteur de projet : CAEDS)

↳ Etude sur les risques d'eutrophisation du plan d'eau

Il est absolument nécessaire de faire le point sur le risque d'eutrophisation de la retenue d'eau. Malheureusement, on manque de références techniques au sujet de cette problématique et les études qui nous sont proposées ne permettent pas d'établir un vrai protocole de suivi permettant d'anticiper le risque en période estivale.

9) Conclusion générale :

Le bilan à mi-parcours du programme d'actions est une étape obligatoire inscrite dans le contrat territorial (2007-2011). Il permet d'évaluer la pertinence des actions menées sur le territoire, au regard des résultats obtenus afin de définir la stratégie à mener pour les années restantes.

Les moyens mis en œuvre nous permettent de répondre à nos principaux objectifs qualitatifs au niveau de la ressource.

On constate une amélioration de la qualité de l'eau sur l'ensemble des paramètres.

Notre programme d'actions agricoles sur le paramètre phytosanitaire ne permet pas d'obtenir la mise en place de projets collectifs pour lutter contre les pollutions ponctuelles.

Les dynamiques et réseaux techniques mis en place depuis le démarrage du projet indiquent une réelle volonté d'engagement de la part d'une majorité d'acteurs.

On peut considérer que les moyens alloués à ce projet sont en cohérence avec notre objectif sur ce territoire : Maintien de la qualité de l'eau.

Le temps en animation générale reste faible (0,4ETP) et principalement dirigé vers les actions de terrain du fait d'une gestion en parallèle du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise Amont.

Depuis l'écriture du Programme d'Actions (2006), on remarque une forte évolution de la réglementation mise en place, sur les différents paramètres. Ainsi, notre mission évolue parfois vers un accompagnement technique pour une mise en place efficace des dispositifs réglementaires. Ainsi, les acteurs du Bassin Versant se sentent donc précurseurs vis-à-vis de cette réglementation, ce qui est particulièrement motivant pour eux.

Le maintien de la qualité de l'eau dans ce territoire passe par le maintien d'un dispositif de contractualisation pertinent (30% de la SAU engagés en MAET).

Bassin Versant de la Sèvre Niortaise Amont :

(Données issues du bilan intermédiaire 2007-2011)

1) Le contexte :

Depuis 2004, le SERTAD et le SMPAEP de St Maixent l'Ecole se sont donc associés pour mettre en place ce programme Re-Sources. Un contrat territorial, basé sur des études techniques (Etat des lieux et diagnostic) a été signé en 2007 entre les deux syndicats et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en présence du préfet des Deux-Sèvres. Le but de ce contrat pluriannuel (2007-2011) est de mettre en place un programme d'actions concertées et adaptées à l'ensemble des acteurs du territoire.

Son objectif prioritaire est de diminuer les pics de concentration en nitrates afin de ne plus dépasser la valeur limite de qualité de l'eau de 50 mg/L. Sont également prévues des actions permettant d'initier la baisse de la concentration moyenne en nitrates et en molécules phytosanitaires.

Afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions menées, il est nécessaire de réaliser à mi-parcours un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer les premières années d'actions et, le cas échéant, de proposer des pistes de réorientation pour la période 2010-2011.

Les zones sensibles :

Afin d'améliorer l'efficacité du programme d'actions, des zones sensibles [cf. Fig. 2] ont été définies au sein du territoire du bassin versant, lors du Comité de Pilotage du 14 avril 2009.

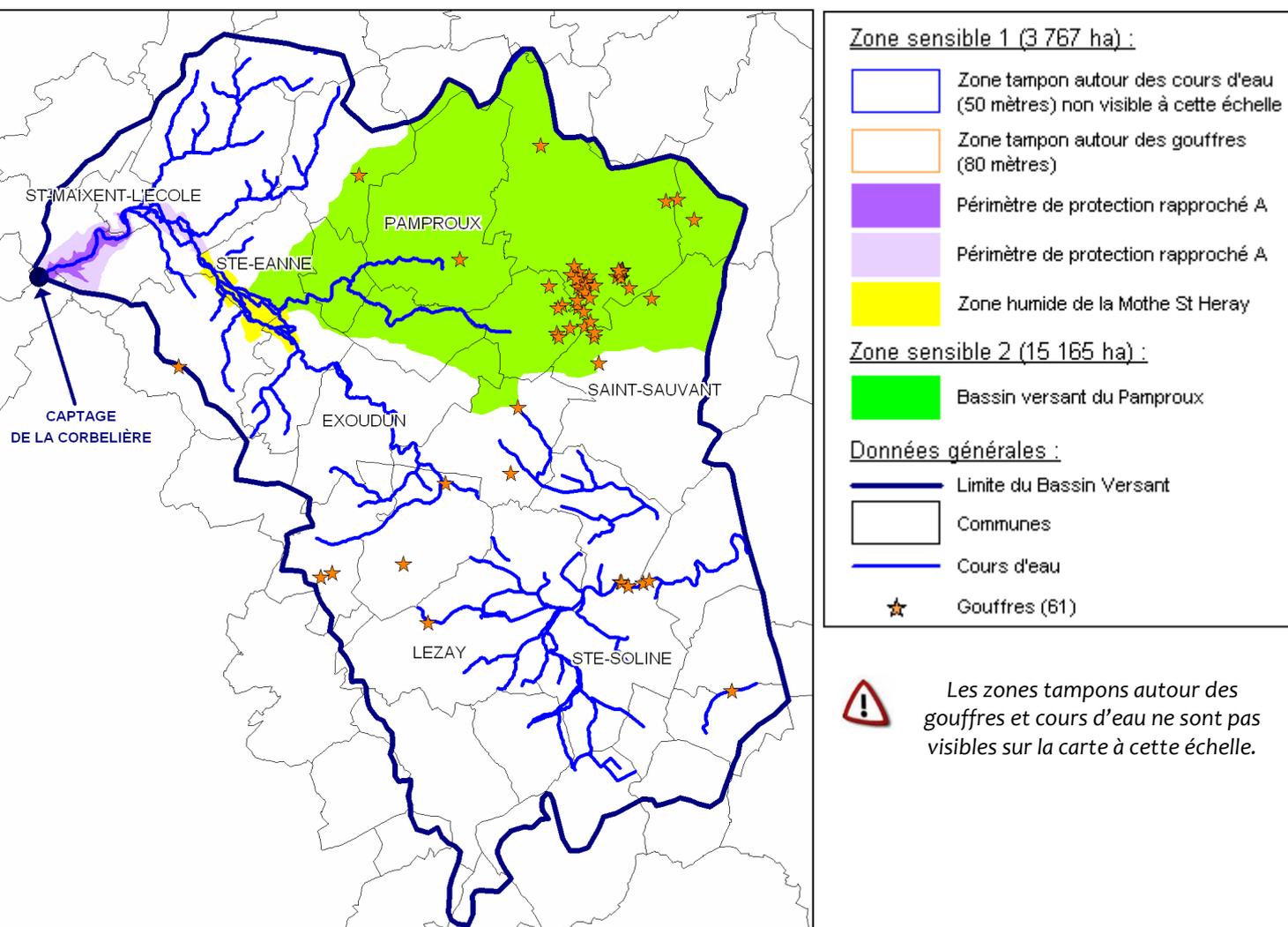
. Surface sensible Z1 : surface très hautement prioritaire (3 767 ha) :

- Une zone tampon de 50 mètres autour des cours d'eau → 2 290 ha
- Une zone tampon de 80 mètres autour de chacun des gouffres → 122 ha
- La zone humide de la Mothe St Heray → 491 ha
- Le périmètre de protection rapproché (PPR) A → 252 ha
- Le périmètre de protection rapproché (PPR) B → 616 ha

. Surface sensible Z2 : surface prioritaire

Cette zone se compose du bassin versant du Pamproux et s'étend sur **15 165 ha** au Nord-Est du bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont.

Ce sous-bassin versant a été classé en zone sensible car le cours d'eau du Pamproux contribue à environ 50% du débit de la Sèvre Niortaise et comme le montre le bilan de la qualité de l'eau du bassin versant, il dépasse de manière quasi-continue la valeur limite de qualité de l'eau brute de 50 mg/L pour les nitrates.



Localisation des zones sensibles du territoire

2) L'animation du programme d'actions :

Le rôle de l'**animation générale** est de s'assurer de la mise en œuvre efficace du programme d'actions, de décider des suites à donner, de déclencher les partenariats, de créer les documents de communications techniques. Nous restons l'interlocuteur principal pour l'ensemble des partenaires dont ceux liés à l'activité agricole (hors exploitants).

L'animation du territoire est essentielle pour s'assurer d'une cohérence, élément indispensable à la reconquête de la qualité de l'eau.

Depuis le démarrage du programme d'actions, la charge de travail a évolué vers une augmentation de la charge administrative. Du fait de la prise en charge de l'animation agricole par un prestataire, nous avons concentré notre présence technique et relationnelle sur le territoire sur les thématiques à destination des collectivités.

L'animation agricole :

Ainsi, le travail de l'animateur agricole est d'être présent sur le terrain pour répondre aux interrogations, assurer une information efficace sur les actions conduites et le contexte réglementaire, proposer des actions d'améliorations adaptées à chaque exploitation.

De plus, le marché de l'animation agricole fait partie du marché du programme d'actions agricoles. Après 2 années de recul, il est évident que cela permet une meilleure cohérence dans les interventions techniques proposées et cela a permis d'avoir une meilleure réactivité en fonction de l'évolution des contextes.

3) Les démarches de contractualisation :

Les diagnostics d'exploitation permettent d'améliorer la connaissance du territoire et sont une très bonne porte d'entrée à la contractualisation. En effet, **90% des diagnostics de 2008 ont donné lieu à un engagement MAET ou à un dossier PVE.**

Nous disposons à ce jour des couches SIG des MAE 2007 et 2008 [cf. Annexe VI], mais pas celles de 2009. L'analyse des données pour ces deux années met en évidence qu'environ 6% des parcelles du bassin versant sont concernés par une contractualisation MAET. Concernant la pertinence de localisation des parcelles engagées, 50% de ces parcelles sont situés en zones sensibles (1 et 2). Ainsi, sans les engagements de 2009, environ 6,5% des parcelles en zones sensibles sont concernés par un engagement MAET.

Il faut préciser que sur le bassin versant, de nombreuses parcelles fortement humides ne sont pas géo-référencées, mais identifiées dans le cadre des diagnostics par la localisation des MAET.

Les mesures grandes cultures proposées ont évolué chaque année, ne permettant pas d'avoir un travail de continuité auprès des exploitants. En effet, le changement de règle d'une année sur l'autre est souvent préjudiciable à la cohérence territoriale.

Au vu des moyens financiers disponibles au niveau régional, les MAET ne seront plus proposés qu'en 2010 à l'échelle du Bassin Versant.

Ainsi, nous ne pourrons pas utiliser ce dispositif pour la mise en œuvre d'un programme d'actions spécifiques dans les nouvelles zones sensibles.

4) Bilan de la qualité de l'eau – le paramètre NITRATE :

Objectif du contrat

Concernant les nitrates, les objectifs du contrat à atteindre d'ici 2011 au niveau du point de captage sont :

<i>Valeur maximale</i>	<i>Valeur moyenne</i>
Inférieure à 48 mg/L	Inférieure à 35 mg/L

L'objectif prioritaire du SERTAD est de diminuer les pics de nitrate pour répondre à la norme eau brute (<50mg/l).

Analyse technique :

Evolution des valeurs maximales au point de captage :

Les graphiques d'évolution des nitrates laissent apparaître une diminution des dépassements de la norme des 50mg/l au point de captage (10% des analyses en 2006, 1,3% en 2007 et 0% depuis).

Cependant, on constate une augmentation de la fréquence de dépassement de l'objectif inscrit dans le contrat (48mg/l).

Cette tendance s'explique par la diminution de l'amplitude des teneurs moyennes en nitrate (Annexe III) depuis janvier 2008.

Evolution des valeurs moyennes au point de captage.

L'objectif de 35mg/l est constamment dépassé depuis le démarrage du contrat. Ce constat était déjà relevé depuis 1993, si l'on exclut les 2 années atypiques au niveau climatologie (2004 et 2005).

Cette analyse peut s'expliquer par une évolution des éléments surfaciques et linéaires permettant de jouer un rôle tampon (diminution du linéaire de haies et retournement de 40% des parcelles de la zone humide en surface cultivée)

5) Bilan des thématiques mises en place concernant les NITRATES :

Thématiques liées à l'activité agricole :

↳ Couverture du sol en hiver

On note une forte mobilisation lors des journées de démonstration. De plus, les essais sont très suivis par les membres du réseau technique. Le réseau CIPAN créé en 2007 est en expansion. La vente de semences de CIPAN a augmenté de 100% entre 2007 et 2008, témoignant ainsi de l'intérêt croissant des exploitants agricoles pour ce type de couvert.

↳ Gestion des effluents d'élevage

Les analyses d'effluents ont permis une prise en compte de la véritable teneur en éléments des effluents produits, dans les plans de fumure. Cependant, les effluents solides peu homogènes sont difficiles à analyser de façon pertinente. Les résultats de ces analyses montrent que les véritables teneurs en azote de ces effluents sont assez différentes des valeurs CORPEN servant de références.

Les éleveurs font preuve d'un intérêt croissant pour l'action compostage. Il s'agit d'une action pérenne : suite à l'accompagnement individuel, les éleveurs poursuivent cette pratique les années suivantes.

↳ Gestion de la fertilisation azotée sur grandes cultures

Les analyses de reliquat d'azote sont un outil de pilotage de la fertilisation très intéressant, mais qui ne peut être mis en place que sur les sols profonds (au moins 60 cm). Ce type de sol étant peu représenté, cette action n'est réservée qu'à un faible pourcentage de la SAU du bassin versant. Dans ce cadre, un partenariat intéressant a été mis en place avec les coopératives et les négoce agricoles.

Thématique liée à l'activité industrielle :

↳ Prise en compte des spécificités du bassin versant dans les plans d'épandage des effluents industriels

L'épandage des matières azotées d'origine industrielle s'effectue majoritairement dans les communes situées en zones sensibles. Les entreprises font appel à des prestataires de services pour le suivi agronomique de leurs plans d'épandage. Dans ce contexte, il est délicat de leur proposer une amélioration de leur service, susceptible de remettre en cause la qualité de la prestation.

Thématique liée aux collectivités et citoyens :

↳ Assainissement collectif et autonome

Depuis le démarrage du programme d'actions, on constate une réelle amélioration, notamment par la mise en place de nouvelles stations situées dans des zones sensibles.

6) Bilan de la qualité de l'eau – paramètre PESTICIDE :

. Objectifs du contrat

Concernant les produits phytosanitaires, les objectifs du contrat à atteindre d'ici 2011 concernant l'eau brute au niveau du point de captage sont :

<i>Somme des molécules : Valeur maximale</i>	<i>Par molécule : Valeur maximale</i>
Inférieure à 4,5 µg/L	Inférieure à 1,8 µg/L

Lors de la réalisation de l'état des lieux (2004), le suivi du paramètre phytosanitaire sur le territoire n'était pas suffisant pour appréhender cette problématique. Un des objectifs du programme d'actions consiste à assurer un suivi pertinent.

. Analyse technique :

Les analyses réalisées depuis l'année 2006 permettent de mieux caractériser la problématique phytosanitaire sur le bassin versant même si nous avons encore peu de recul vis-à-vis de cette thématique.

Les molécules détectées sont issues de l'utilisation des différents acteurs du territoire. Les valeurs maximales détectées sont nettement inférieures aux objectifs du contrat.

7) Bilan des thématiques mises en place concernant les PESTICIDES :

Thématiques liées à l'activité agricole :

↳ Réduction des risques de pollution ponctuelle

Le risque de pollution ponctuelle est la priorité du Programme d'Actions. En effet, l'impact d'un lavage hors zone adaptée correspond au risque de transfert d'herbicide par l'épandage sur plusieurs hectares.

↳ Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires

L'action « diagnostic pulvérisateur » a été bien suivie mais elle ne sera pas reconduite. Le diagnostic du pulvérisateur étant obligatoire depuis 2009, il ne rentre plus dans le cadre des actions volontaires du programme. Nous avons constaté que 70% des pulvérisateurs étaient équipés d'une cuve de rinçage, permettant une gestion adaptée des fonds de cuve. Elle aura cependant permis de rencontrer un grand nombre d'exploitants ne participant à aucune action auparavant. La thématique phytosanitaire est très délicate à maîtriser. Elle nécessiterait un suivi individuel, consommateur de temps. De plus, cela n'est pas la priorité du contrat en cours.

↳ Utilisation des techniques alternatives de désherbage

Il est difficile de trouver du matériel spécifique au désherbage des céréales et le binage du colza est une pratique encore peu développée. On observe une augmentation de l'intérêt des exploitants pour ces techniques. En effet, le développement de matériel performant (efficacité, temps passé) permet de mieux correspondre aux attentes des agriculteurs actuels.

Thématiques liées aux collectivités et citoyens :

↳ Entretien des voies communales

La mobilisation des collectivités pour la réalisation des plans de désherbage communaux est importante : 30% des communes du bassin versant (situées en zones sensibles).

Les agents communaux sont des éléments moteurs de la mise en place de ces pratiques. Cependant, cela nécessite un accompagnement technique régulier et une volonté politique de la collectivité. On constate également l'émergence d'une dynamique dans le Pays Mellois.

↳ Communication et responsabilisation du grand public

Les particuliers sont encore peu informés sur la réglementation régissant l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les risques pour leur santé et l'environnement. Il s'agit du public le plus difficile à toucher pour l'évolution des pratiques.

La démarche d'amélioration des pratiques au sein des collectivités est une porte d'entrée nécessaire et pertinente pour toucher ce public. De plus, l'évolution de la réglementation implique des modifications de pratiques, notamment pour le désherbage des fossés. Ainsi, la communication par le biais des bulletins municipaux nous paraît efficace pour sensibiliser ces acteurs aux risques liés à l'utilisation de ces produits.

↳ Entretien des infrastructures de transport

Les actions menées par la cellule animation sont en cohérence avec la campagne de communication du Conseil Général des Deux-Sèvres. De plus, un plan de formation à destination des agents des services voiries du CG79 a été mis en place pour les sensibiliser sur cette problématique. Il reste difficile de travailler avec certains acteurs à l'échelle du BV (SNCF, ASF...). La multiplication des démarches Re-Sources et la signature d'engagements au niveau régional et départemental permettront de répondre aux objectifs.

8) Bilan des thématiques mises en place concernant tous les paramètres :

↳ Mise en place de cultures adaptées en zones sensibles

Il est nécessaire de proposer une occupation du sol qui réponde à un objectif économique pour l'exploitant tout en assurant la reconquête de la qualité de l'eau. L'exploitation de parcelles pour la production de matières intéressantes, énergétiquement parlant, (taillis courte rotation, acacia, myscantus,.....) avec valorisation dans une industrie locale, représente une piste d'action.

↳ Gestion et protection des gouffres

A ce jour, les exploitants sont conscients de la sensibilité de ces zones mais ne les apparentent pas à une bordure de cours d'eau ; par exemple, le gouffre ne fonctionnant que quelques jours dans l'année.

De plus, la réflexion sur les gouffres est complexe. En effet, la mise en place d'une bande enherbée limiterait uniquement les risques de dérives lors de l'apport d'intrants.

Les gouffres fonctionnent uniquement lors de forts événements pluviométriques et la bande enherbée paraît peu adaptée pour abattre le flux apporté. La mise en place d'un aménagement hydraulique ou d'un boisement serait plus appropriée.

De plus, ce sont des exutoires indispensables. Leur fermeture ou dérivation entrainerait un risque d'inondation non négligeable.

↳ Aménagement paysager

L'agrandissement de la taille des exploitations et le déclin de la pratique de l'élevage favorisent la diminution du linéaire de haies. Il est difficile d'intervenir sur cette thématique, d'autant plus qu'il n'existe pas de dispositif réglementaire pertinent à ce sujet.

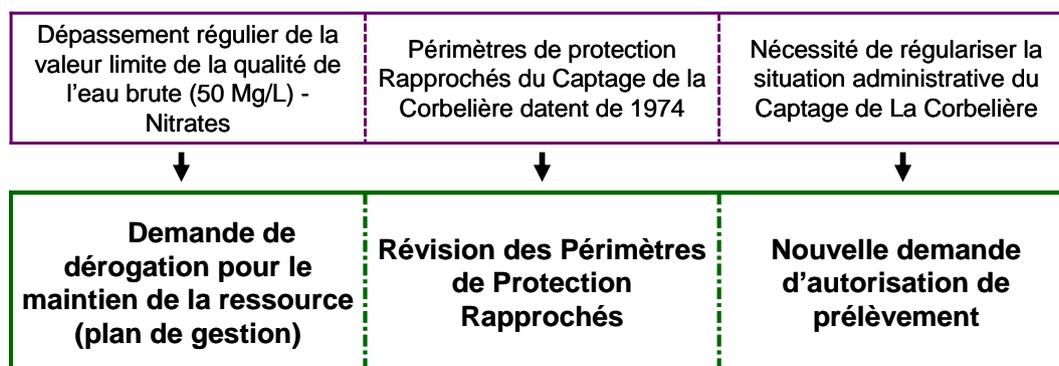
↳ Reconquête et gestion des zones humides

La zone humide de la Mothe St Heray est composée à 75% de parcelles agricoles. Depuis 2004 on y observe un fort retournement des prairies (+ 30%) en parcelles cultivées. A ce jour, 43% du parcellaire sont cultivés. Il faut également noter que par le remembrement des parcelles, très important depuis 2004, le nombre de haies a fortement diminué.

Situé en aval de la confluence avec le Pamproux, l'aménagement spécifique de la prairie mothaise permettrait d'abattre le flux de nitrate avant qu'il n'atteigne le captage.

L'objectif sur cette zone est de mener une démarche multi partenariale avec le CREN, le SMC (Syndicat Mixte à la Carte) et les exploitants.

↳ Dossiers administratifs du Captage de La Corbelière



Le dossier administratif est complexe à mener car il implique la révision de l'ensemble des autorisations administratives d'exploitation du captage. Ainsi, malgré une écriture du plan de gestion finalisée en 2008, nous ne pourrions déposer l'ensemble du dossier administratif (plan de gestion, autorisation de prélèvement, périmètre de protection) que début 2010. En effet, différentes réunions de consultation des acteurs et des services de l'administration sont nécessaires pour s'assurer de la pertinence du contenu et de la faisabilité des actions proposées.

9) Conclusion générale :

Les actions menées jusqu'à présent donnent globalement de bons résultats par rapport aux objectifs fixés. Les trois premières années du contrat ont permis la mise en place d'une dynamique à l'échelle du bassin versant. Celle-ci est essentielle à la démarche.

Dorénavant et suite à ce bilan, les actions proposées seront particulièrement ciblées sur les secteurs nouvellement identifiés en zones sensibles (représentant environ 19 000 hectares). Pour cela, il sera nécessaire d'améliorer notre connaissance de leur fonctionnement.

Les financeurs du programme Re-Resources :



B. SERTAD PRODUCTION

INDICATEURS TECHNIQUES

A1 – ORIGINE DE L'EAU ET SON TRANSFERT

La ressource principale du SERTAD est le barrage de la Touche Poupard. L'eau est transportée jusqu'à l'unité de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de 600 mm.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- ↳ Refoulement de 900 à 1600 m³/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m³ (cheminée d'équilibre).
- ↳ Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

Le volume de stockage total du barrage est de 15 Mm³. Sur cette quantité, 7 Mm³ sont destinés à l'usage "Eau Potable", dont annuellement 2 Mm³ réservés au SERTAD et 500 000 m³ pour la Ville de Niort.

Cette ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'usine a également la possibilité de produire l'eau potable à partir de la « Sèvre Niortaise » comme ce fut le cas en juin 2008 (cf. faits marquants).

Enfin, d'autres sources telles que celle de "Chancelée" sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE, de "Verrines" sur la communes de CELLES/BELLE ou l'infra de la « Roche Ruffin » sur PAMPROUX, assurent un complément par mélange à l'eau traitée venant de l'usine sur les secteurs où elles se trouvent.

A2- LA POTABILISATION (voir annexe 2)

La potabilisation de l'eau brute se passe en trois grandes étapes :

- ↳ La clarification,
- ↳ La filtration,
- ↳ La désinfection.

2.1 - La clarification

Cette étape consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques,...) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

- ➔ Arrivée de l'eau dans une tour de "pré ozonation" pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- ➔ Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté du chlorure ferrique, qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau de 7 à moins de 6 unités (phase de coagulation),

- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de flocs (phase de floculation),
- L'eau floculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des "micro bulles", le floc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué en direction d'une réserve à boues par le passage d'un raclage mécanique (phase de flottation).

Une fois débarrassée de cette boue, l'eau est dite "**clarifiée**" et passe à l'étape suivante.

2.2 - La filtration

Dans un premier temps, il s'agit d'une phase de :

- Minéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 8,00 et 8,50 unités.
- Afin d'enlever le reste de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant, du sable (épaisseur de 1 mètre). La surface de filtration totale de 195 m² répartie en 4 filtres.
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et adsorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,50 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

2.3 - La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau. En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. Dans l'attente d'une demande, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée qui peut contenir jusqu'à 800 m³.

En ce qui concerne le refoulement et la distribution, le réseau du Service Production est constitué de 80 Kms de canalisations enterrées. Cela permet d'amener l'eau traitée aux différents services de distribution auxquels nous sommes raccordés.

A partir du 7 juillet 2005, le "Plan Vigipirate" nous impose une norme minimale de 0,3 mg/l de chlore en sortie.

2.4 - Le devenir des boues *(voir annexe 3)*

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis un malaxeur, après injection de chaux. Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97 % d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers une unité de compostage dans le nord du département pour y être transformées.

A3- DISTRIBUTION (voir annexe 4)

Comme indiqué auparavant, un réseau de distribution de 80 km de conduites (\varnothing de 500 à 100 mm) permet de livrer l'eau traitée à toutes les collectivités adhérentes.

Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à La Couarde.

Quatre stations de surpression (Fontegrive, La Roche Ruffin, Vitré & la Chauvellerie) permettent d'alimenter les points hauts du Syndicat.

Ventes d'eau en 2009

Les valeurs fournies correspondent aux ventes d'eau réalisées entre le 29 décembre 2008 et le 28 décembre 2009, par collectivité.

Eau Traitée.

COLLECTIVITES	Volumes vendus (m ³)
Syndicat du LAMBON	1 119 802
S.M.P.A.E.P. de SAINT MAIXENT	187 541
SERTAD Secteur FONTEGRIVE	258 971
Syndicat de THORIGNE	30 791
Secteur de SAINTE BLANDINE	64 657
Régie de CELLES SUR BELLE	111 900
SAINT MARTIN LES MELLE	7 174
MELLE	219 905
Syndicat de LA MOTHE	30 791
Syndicat 4B	8 178
SAINT LEGER DE LA MARTINIERE	61 647
SAINT VINCENT LA CHATRE	13 727
Total entre le 29/12/2008 et 28/12/2009	2 294 604

BILAN QUANTITATIF

Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000.

Le volume pompé au barrage de la Touche Poupard en 2009 est de 3 038 907 m³. 2 482 521 m³ ont été destinés au SERTAD, 505 485 m³ au S.M.P.A.E.P. de Saint Maixent l'Ecole et 28 160 m³ aux maraîchers. De plus, 3 296 m³ ont été pompés dans la Sèvre Niortaise.

Le rendement global du réseau "Eau Brute" est de 99,14 %.

Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. En 2009, l'usine de production a potabilisé 2 338 901 m³ ce qui représente un rendement de production de 94,21 %.

Les pertes sont dues :

- aux lavages des filtres (sable & charbon),
- aux purges,
- à l'évacuation des boues du flottateur lors de la production,
- à la vidange des ouvrages lors de l'entretien des équipements,
- à la vidange des filtres à charbon actif.

Le volume distribué en 2009 par le Service Production aux collectivités est de 2 294 604 m³. Le rendement du réseau de distribution est de 98,11 %.

Bilan de la Production et de la Distribution d'eau en 2009

Désignation	Index compteur (en m ³), le		Différence	Total en m ³	Différence en m ³	rendement en%
	29/12/2008	28/12/2009				
Eau Brute						
Barrage	5 806 562	8 845 469	3 038 907	3 042 203		
Pompage Sèvre	15 545	18 841	3 296			
Usine	13 951 344	16 433 865	2 482 521	3 016 166	26 037	99,14
Corbelière	3 096 505	3 601 909	505 485			
EARL L'alouette	42 400	44 850	2 450			
GAEC Jardins de Jaunay	74 740	100 450	27 710			
Eau Traitée						
Compteur ET départ Usine	12 675 791	15 014 692	2 338 901	2 338 901	143 620	94,21
ET Vendue			2 294 604	2 294 604	44 297	98,11

Forage de la Roche Ruffin Source de Chancelé Source de Verrines			128 354			
---	--	--	---------	--	--	--

BILAN QUALITATIF

I – QUALITE DE L'EAU BRUTE

L'eau brute du barrage de La Touche Poupard présente les principales caractéristiques suivantes :

- l'eau faiblement minéralisée (conductivité entre 200 et 300 $\mu\text{S/cm}$) est liée à la nature granitique des sols.
- la teneur en fer et en manganèse moyenne à forte est due à la présence naturelle de ces métaux dans les sols granitiques mais également à la hauteur de prélèvement dans le barrage et de la saison.
- la teneur en nitrates est faible ; moyenne annuelle voisine de 5,00 mg/l.

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par La C.A.E.D.S. dans le cadre du suivi du barrage, mais également par La D.D.A.S.S. dans le cadre du contrôle sanitaire.

De plus, des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement. Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres sont effectués par le personnel d'exploitation ou par un laboratoire prestataire. Une analyse des pesticides est effectuée par le laboratoire IANESCO, chaque semaine d'avril à juillet et chaque mois, le reste de l'année.

II – QUALITE DE L'EAU TRAITEE

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Syndicat du SERTAD dans le cadre de son autocontrôle, mais également par La D.D.A.S.S. à l'occasion du contrôle sanitaire.

2.1 – Autocontrôle SERTAD

Certains paramètres sont analysés en continu (PH, turbidité, chlore). Quotidiennement, le personnel du SERTAD effectue des analyses physico-chimiques (fer, manganèse, nitrates,...).

Chaque semaine, une analyse microbiologique est réalisée par le laboratoire du SERTAD.

Tous les mois, une analyse des pesticides, des hydrocarbures et des organo-halogénés volatiles (THM) est effectuée par IANESCO. Tous les prélèvements de l'autocontrôle sont assurés par le personnel du SERTAD.

2.2 – Contrôle sanitaire

12 prélèvements ont été effectués par La DDASS en 2009 sur l'eau traitée. La qualité a été conforme à 100% aux exigences réglementaires.

Paramètres	Unités	Normes	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini
turbidité	NTU	2,00	12	2,00	2,00	2,00
			12	0,26	0,70	0,01
pH		9,00	12	8,25	8,55	7,95
T.A.C.	° F		12	9,54	11,00	8,50
Titre hydrotimétrique	° F		12	14,35	15,50	13,00
Conductivité	µS/cm		12	358	385	335
Chlorures	µg/l	200,00	12	44,92	51,00	41,00
Sulfates	µg/l	50,00	12	8,33	12,00	7,00
fer	µg/l	200,00	4	10,30	11,20	10,00
Manganèse	µg/l	50,00	10	7,34	23,60	1,00
Ammonium	mg/l	0,50	12	0,05	0,05	0,05
Nitrites	mg/l	0,10	12	0,05	0,05	0,05
Nitrates	mg/l		13	7,15	11,00	2,00
C.O.T	mg/l	5,00	12	1,35	2,00	0,50
Bact. Aéro. revififiables à 22°C	NTU		12	4,42	45,00	0,00
Bact. Aéro. revififiables à 37°C			12	0,08	1,00	0,00
Coliformes Totaux			12	0,00	0,00	0,00
Eschérichia Coli	° F		12	0,00	0,00	0,00
Entérocoques	° F		12	0,00	0,00	0,00
Spores Bac. Sulfite réductrices	µS/cm		12	0,00	0,00	0,00

2.3 – Quelques paramètres

1°) La microbiologie est représentative de la stérilisation de l'eau.

En 2009, 47 prélèvements ont été effectués dont :

- 35 par le laboratoire du SERTAD
- 12 par le contrôle sanitaire.

Pour chacun d'eux, 6 paramètres ont été analysés, tous en conformité par rapport à la norme.

2°) La turbidité de l'eau : la transparence d'un liquide.

- la norme est de deux unités NTU
- la moyenne des douze analyses Contrôle sanitaire est de 0,26 NTU avec une valeur maximale à 0,70 NTU.

3°) Le paramètre nitrates:

- la norme est à 50 mg/l
- la moyenne des douze analyses 2009 est de 7,15 mg/l avec un maximum à 11 mg/l.

En raison des pluies, nous observons en début d'année une augmentation des valeurs de certains paramètres, comme la turbidité ou les nitrates, suite au remplissage du Barrage de la Touche Poupard ainsi qu'au drainage causé par l'écoulement de l'eau et la remise en suspension.

Sur le reste de l'année, nous pouvons constater une baisse progressive jusqu'au mois de septembre avant une légère hausse sur un mois liée aussi aux pluies d'automne, au lessivage des sols et à la remise en suspension.

4°) Les pesticides :

- ceux-ci sont éliminés à l'usine du SERTAD par filtration sur charbon actif en grain
- la norme est de 0,1 µg/l
- aucune trace n'a été décelée sur l'eau traitée, que ce soit lors des cinq contrôles sanitaires ou des douze analyses d'autocontrôle.

INDICATEURS FINANCIERS DE L'USINE DE PRODUCTION

I – FINANCEMENT DES TRAVAUX (rappel des chiffres annoncés en 2004)

Le montant prévisionnel des travaux estimé par le Maître d'œuvre Saunier Techna s'élevait en 1996 à 129 000 000 Francs. Celui-ci a été ramené en 2002 à 125 700 000 francs.

Le coût réel des installations hors taxes: 19 168 197,15 euros soit 125 735 130,98 francs.

- Bâtiments : 9 578 340,23 euros
- Réseaux : 9 061 225, 80 euros
- Terrains : 307 484,40 euros
- Concessions et droits similaires : 1 981,84 euros
- Matériel industriel : 216 946,33 euros
- Outillage industriel : 246,56 euros
- Matériel de bureau et informatique : 640,83 euros
- Agencements ; aménagement divers : 1 331,16 euros

Montant du prêt Caisse d'Epargne : 51 200 000 francs soit 7 805 389,68 euros.

II – TARIFS PRODUCTION

- ◇ Part fixe : 31,00 euros H.T. (inchangé depuis 2005)
- ◇ Eau brute : 0,108 euros HT/m³ (augmentation de 0.03 euros soit + 2.86 %)
- ◇ Eau traitée : 0,283 euros HT/m³ (augmentation de 2.9 % par rapport à 2008)

III – DETTE

Au 1^{er} janvier 2009, le montant de la dette est de 549 4712.63 euros.

Remboursement en 2009 :

- ⇒ Capital : 423 321.11 euros
- ⇒ Intérêts : 195 462.14 euros

Au 31 décembre 2009, le montant de la dette est de 507 0420.50 euros.

IV – RECETTES D'EXPLOITATION

Vente d'eau : 775 208.74 euros

Part fixe : 846 517.00 euros

C. SERTAD DISTRIBUTION

B.1 – INDICATEURS TECHNIQUES

1 – ORIGINE DE L'EAU

Le Syndicat du SERTAD dispose de 5 ressources d'approvisionnement :

* <u>2 captages</u> :	Pompage 2009
- Chancelée	135 020 m ³
- La Doua	20 673 m ³
* <u>3 achats d'eau</u> (interconnexions réseaux) :	
- VEOLIA	7 574 m ³
- Syndicat de Marcillé	2 564 m ³
- Syndicat du SERTAD Production	468 513 m ³

(voir tableau d'exploitation joint en annexe 5)

2 – RECAPITULATIF DES CHIFFRES

	2009
Nombre de compteurs	5017
% augment. Compt. / année n-1	+1.07%
Volumes distribués (m³)	693 027 m³
Volumes consommés(m³)	551 499 m³
Rendement du réseau	79.57%
Vol. moyen/compteur (m³)	109.93

L'examen de ces tableaux montre que :

- Le nombre d'abonnés augmente régulièrement chaque année (+ 53 en 2009)

Nous constatons que le volume annuel distribué en 2009 est de 693 027 m³

- Le rendement du réseau est bon en 2009 soit 79.57%.

- La consommation moyenne par compteur est de 110 m³ environ pour l'année 2009, soit une baisse continue depuis plusieurs années.

3- QUALITE DE L'EAU

« L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (code de la santé publique – art. L.19) »

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- * Qualité organoleptique :
 - Coloration
 - Turbidité
 - Odeur saveur

* Qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux :

- Conductivité
- PH
- Sulfates
- Calcium
- Sodium
- Aluminium
- Oxygène dissous
- Carbonates
- Hydrogénocarbonates
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biochimique en oxygène dissous (DB05)
- Température
- Chlorures
- Silice
- Magnésium
- Potassium
- Résidus secs
- Anhydride carbonique libre
- Matières en suspension (MES)

* Substances indésirables :

- Nitrates
- Ammonium
- Fer
- Zinc
- Phosphore
- Chlore résiduel
- Hydrocarbures dissous
- Indice phénol
- Baryum
- Substances extractibles au chloroforme
- Oxydabilité au KMnO₄ à chaud en milieu acide
- Nitrites
- Hydrogène sulfuré
- Cuivre
- Manganèse
- Fluor
- Azote Kjeldal
- Agents de surface
- Bore

* Substances toxiques :

- Cadmium
- Arsenic
- Chrome
- Sélénium
- Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA)
- Plomb
- Cyanures
- Mercure

* Pesticides et produits apparentés : Pesticides organo-azotés phosphorés organochlorés urées substituées

* Qualité micro biologique :

- Coliformes totaux
- Coliformes thermo tolérants

- Streptocoques fécaux
- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 37 °C
- Bactéries anaérobies sulfitoréductrices
- Salmonelles

Le décret n° 2001-1220 fixe les paramètres à analyser et leur fréquence. Le nombre de prélèvement est fixé La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.). Les dates et fréquence de passage sur les points sont établies entre la D.D.A.S.S. et le Laboratoire Départemental situés à La Rochelle (17).

Indicateurs techniques sur la qualité de l'eau distribuée

(Pour plus de précisions voir document « Qualité de l'eau distribuée en 2009 » établi par la D.D.A.S.S. en annexe 6).

Analyses sur la distribution (Bactério et Physico-chimique)

Date	Melle	Saint Martin les Melle	St Léger la Martinière	Pamproux	Soudan	Sainte Blandine	Bougon (ex Fontegrive)
TOTAL	9	3	7	10	3	9	3

Analyses d'autocontrôle réalisé par La Production

Le service Production du SERTAD assure les analyses d'autocontrôle pour le service Distribution.

Cela représente 28 points de contrôles sur les neuf communes adhérentes. Au total, 148 analyses de 16 à 22 paramètres ont été effectuées durant l'année 2009.

Les résultats de ces analyses ne présentent aucun dépassement et ceux-ci sont adressés à chaque collectivité membre.

Nous pouvons tout de même signaler que temps en temps, la source de "Chancelée", et celle de la "Doua", dans des proportions moins importantes, ont connu des dépassement de la valeur Nitrates autorisée en distribution, soit les 50 mg/l.

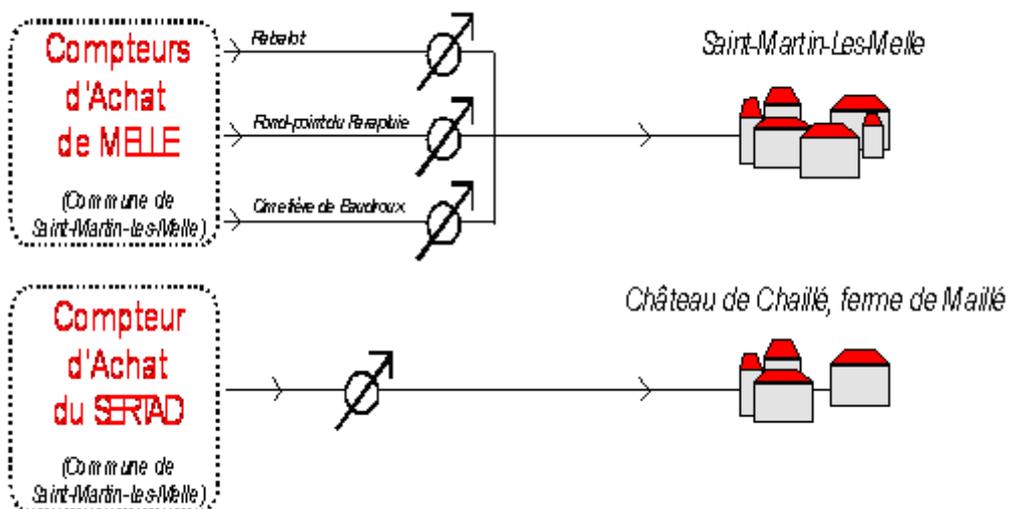
Afin de répondre aux exigences de la réglementation, ces deux sources ne sont jamais distribuées seules. Elles sont mélangées avec l'eau provenant de l'usine du SERTAD.

Une analyse est réalisée chaque semaine pour vérifier la qualité de l'eau à chaque source, mais également celle distribuée.

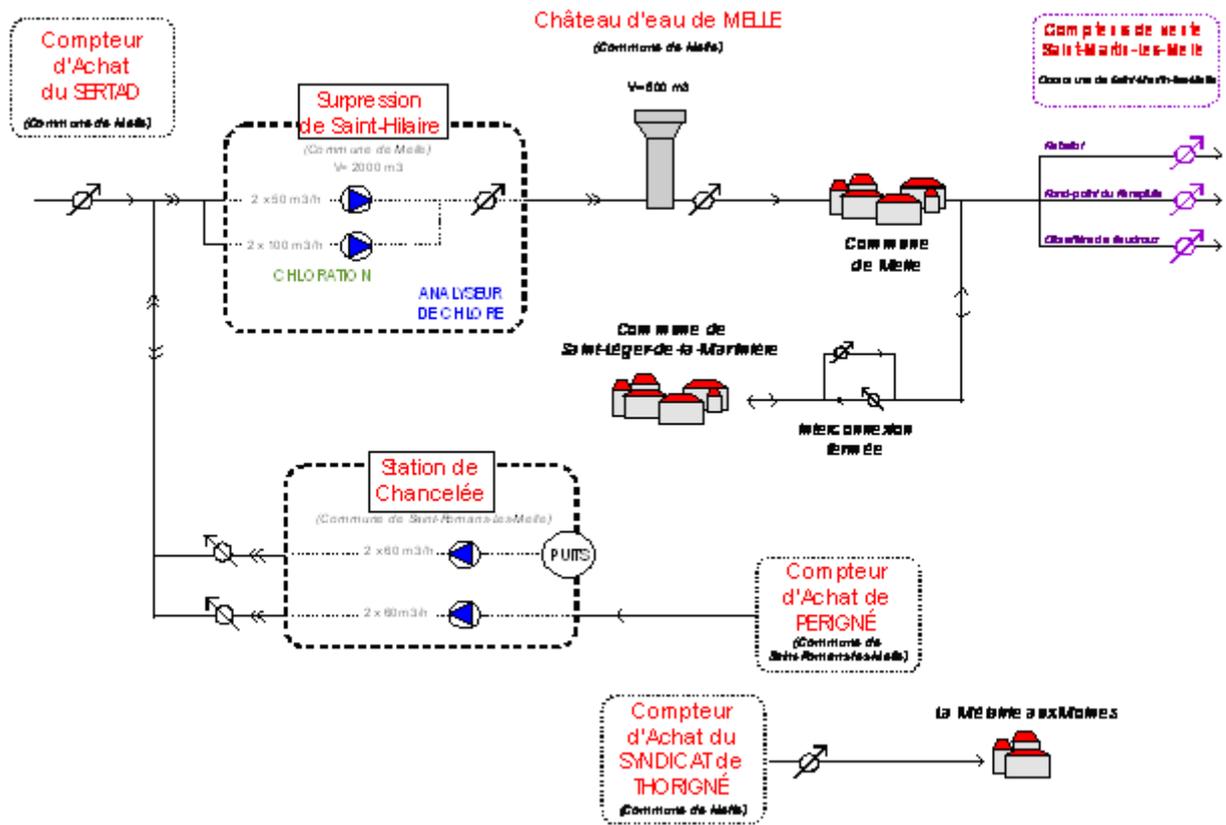
B.2 – RESEAU DE DISTRIBUTION

SCHEMA FONCTIONNEL HYDRAULIQUE DU RESEAU PAR COMMUNES

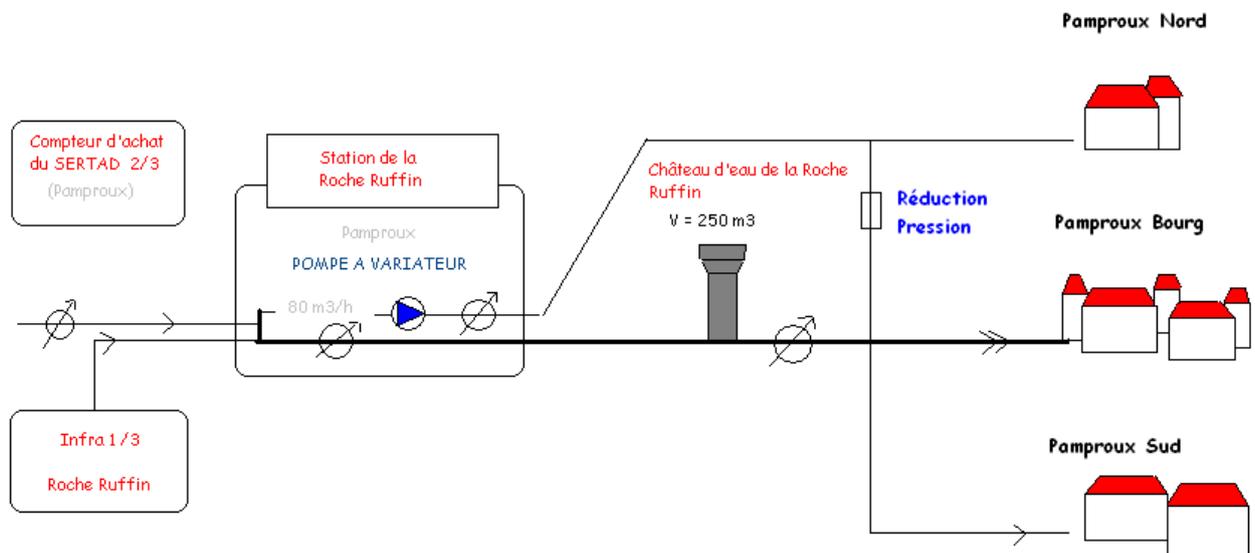
Commune de Saint Martin les Melle



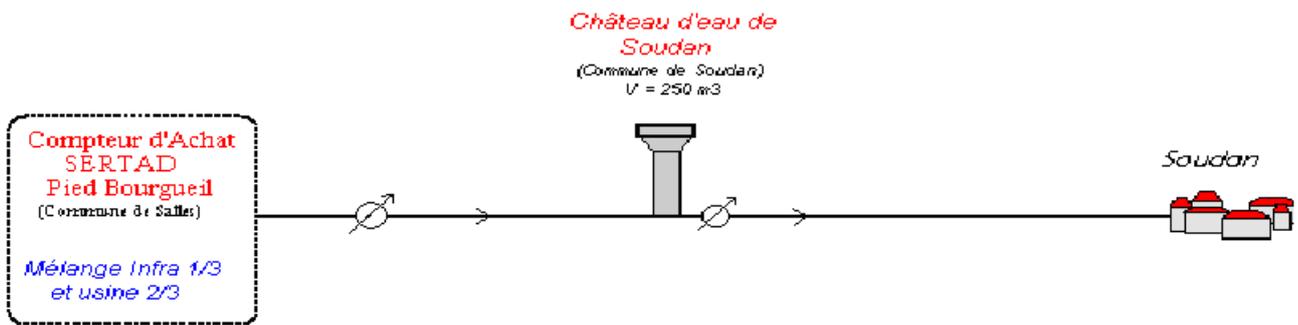
Commune de Melle



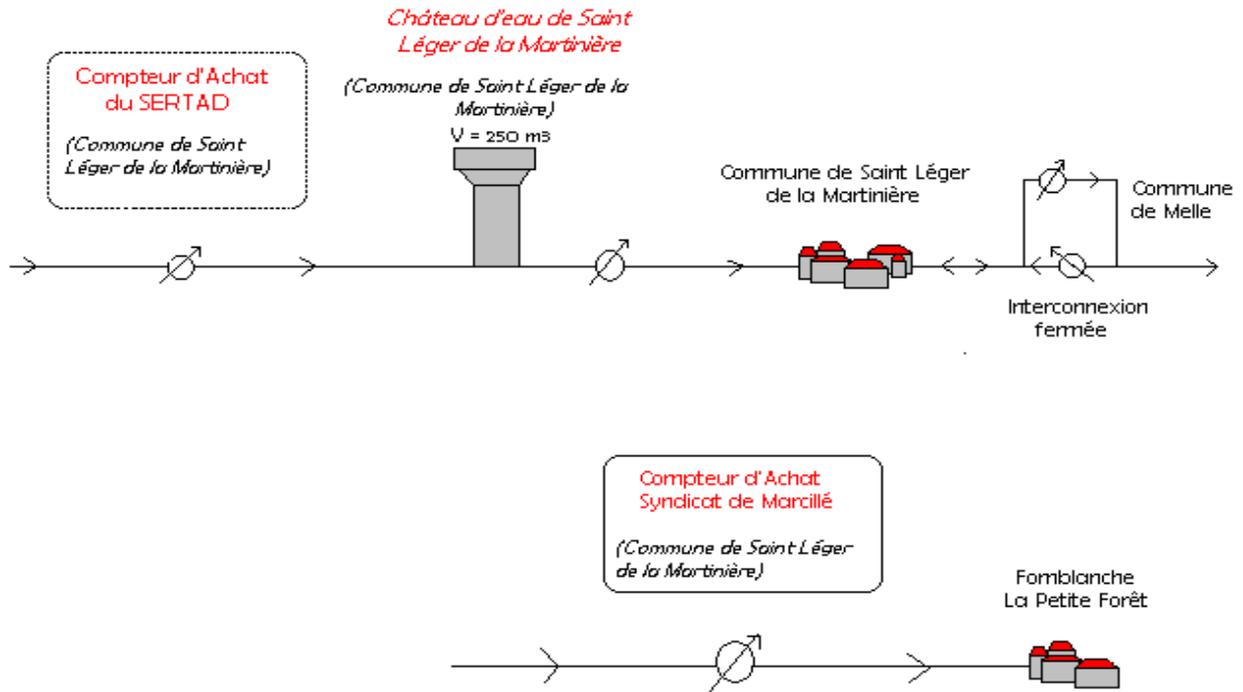
Commune de Pamproux



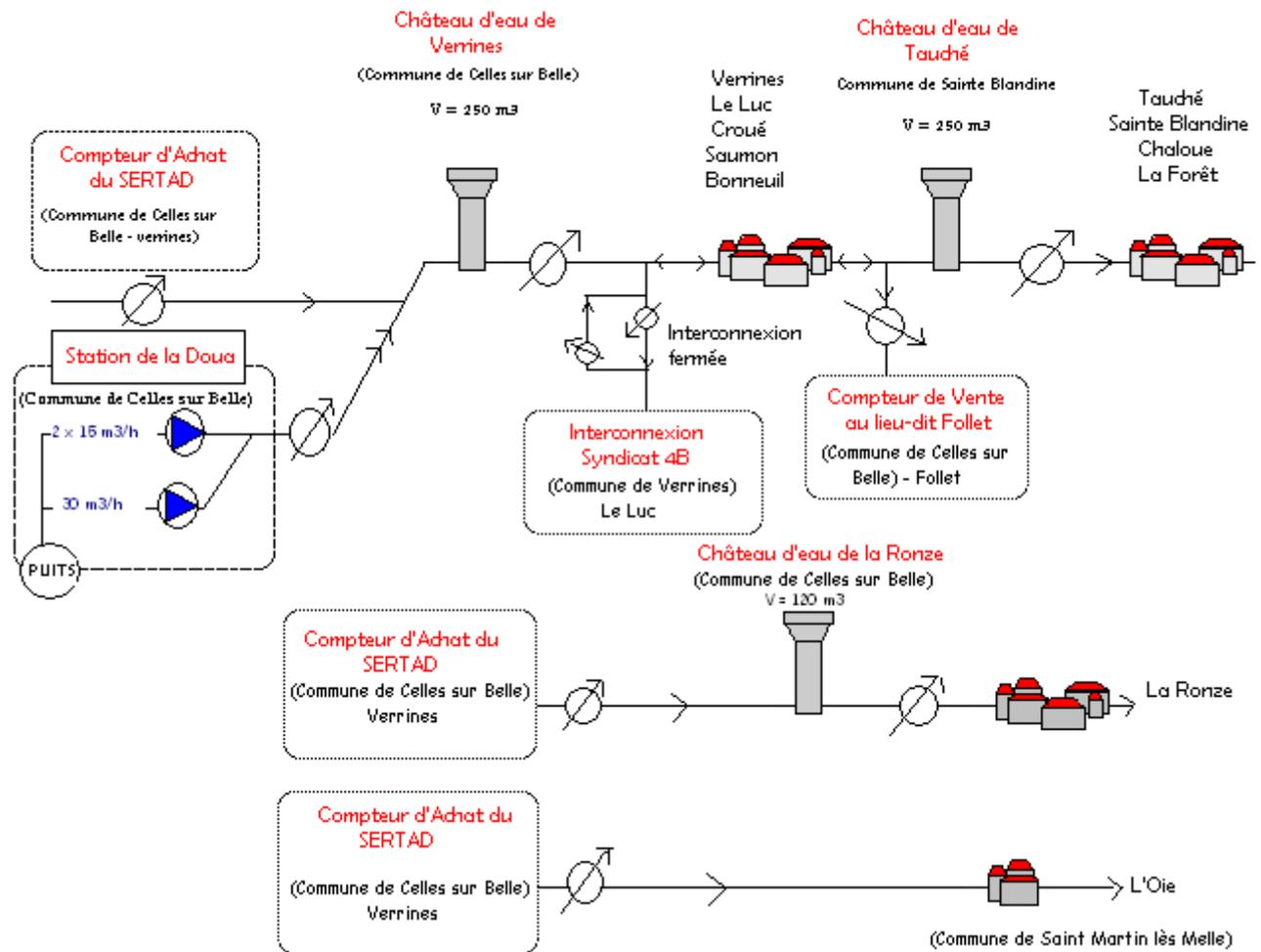
Commune de Soudan



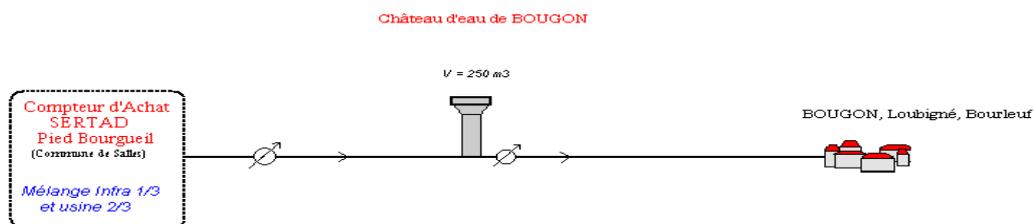
Commune de Saint Léger de la Martinière



Commune de Sainte Blandine



Commune de Bougon



B.3 - INDICATEURS FINANCIERS

1 - TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur les communes du Syndicat du SERTAD sont conformes à la loi sur l'eau. Elle comporte un abonnement et un tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau réellement consommée.

COMMUNES	TRANCHE	ABONNEMENT SEMESTRIEL	PRIX DU M3
MELE			
Tranche 1	0 à 200 m ³	20.00 € H.T.	1.28 €
Tranche 2			1.16 €
Tranche 3	Au-delà de 200 m ³		
ST MARTIN LES MELLE			
Tranche 1	0 à 200 m ³	20.00 € H.T.	1.28 €
Tranche 2			1.16 €
Tranche 3	Au-delà de 200 m ³		
SAINT LEGER LA MARTINIERE			
Tranche 1	0 à 200 m ³	20.00 € H.T.	1.28 €
Tranche 2			1.16 €
Tranche 3	Au-delà de 200 m ³		
PAMPROUX			
Tranche 1	De 0 à 200 m ³	20.00 € H.T.	1.40€
Tranche 2	Au-delà de 200 m ³		1.30€
SOUDAN			
Tranche 1	0 à 100 m ³	20.00 € H.T.	1.28 €
Tranche 2	De 101 à 500 m ³		1.16 €
SALLES (pas encore adhérent)			
Tranche 1	0 à 1000 m ³	18.00 € H.T.	1.40 €
Tranche 2	Au-delà de 1000 m ³		1.24 €
BOUGON – AVON – EXOUDUN – SALLES			
Tranche 1	0 à 1000 m ³	20.00 € H.T.	1.28€
Tranche 2	Au-delà de 1000 m ³		1.16€
SAINTE BLANDINE adhérent du service Distribution à partir du 1^{er} janvier 2008 - VERRINES			
Tranche 1	0 à 100 m ³	20.00 € H.T.	1.40 €
Tranche 2			1.28 €
	Au-delà de 200 m ³		1.16 €

Taxes et redevances :

Deux Agences de l'Eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

AGENCES	COMMUNES	Tarifs au 01.01.08
Agence Eau Loire- Bretagne	AVON – BOUGON - EXOUDUN	0.116€/m ³
	PAMPROUX	0.290 €/m ³
	SAINTE BLANDINE - SOUDAN	0.116€/m ³
Agence Adour Garonne	ST LEGER LA MARTINIERE	0.195 €/m ³
	ST MARTIN LES MELLE	0.195 €/m ³
	MELLE	0.195 €/m ³
	VERRINES SOUS CELLES	0.195 €/m ³

A noter que les différentes taxes et redevances sont reversées en totalité aux organismes publics concernés.

2 – FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur les tarifs 2009 pour un client ayant consommé 120 m³ par an sur la Commune de MELLE (Facture établie en euros).

Distribution Eau	Mètre cube	P. Unit. 2009	Montant 2009
<u>Part collectivité</u>			
Consommation	120	100 x 1.28	128.00
		20 x 1.16	23.20
Abonnement annuel		20.00 x 2	40.00
<u>Organismes publics</u>			
Redevance pollution	120	0.195	23.40
Total H.T. en euros			214.60
T.V.A. 5.5 %			11.80
TOTAL T.T.C. en euros			226.40

3 – AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 - Autres recettes d'exploitation

* Vente eau aux abonnés	699 989.75€
* Produits accessoires du service	171 114.23 €
dont :	
- Branchements	30 240.04 €
- Pose compteurs	18 088.34 €
- Extensions	112 439.12 €
- Réparations	10 346.73 €

3.2 - Dette de la collectivité

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la collectivité :

- En cours total de la dette au 31.12.2009	1 310 689.90 €
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2009	234 934.12 €
soit : c/6611	39 967.92 €
c/16	194 966.20 €

ANNEXES